Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°79-2016-036

PUBLIÉ LE 25 AVRIL 2016

Sommaire

Pref79

79-2016-04-01-003 - 01-04-16 delegation signature avenant 5 DIRECTION ACHAT LOGISTIQUE (2 pages) Page 3

Pref79

79-2016-04-01-003

01-04-16 delegation signature avenant 5 DIRECTION ACHAT LOGISTIQUE

CENTRE HOSPITALIER
de NIORT

AVENANT N°5

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A TITRE PERMANENT OU EN CAS D'ABSENCE DU DIRECTEUR

Vu les articles L.6143-7, D.6143-33 et D.6143-34 du Code de la santé Publique,

Vu le décret n° 2010-259 du 11 mars 2010 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le départ de M. Léonard DUPE, Directeur-adjoint des Achats et de la Logistique, à compter du 1er avril 2016,

IL EST DECIDE D'ORGANISER LA DELEGATION DE SIGNATURE COMME SUIT :

ARTICLE 20 :

Afin qu'il exerce toutes les compétences et pouvoirs attachés à sa fonction, délégation de signature est accordée à M. Florian VINCLAIR, Directeur-Adjoint chargé des Achats et de la Logistique, pour tous les documents concernant :

- la gestion de son domaine d'activité,
- les courriers, notes de service et documents comptables relatifs à l'activité de sa Direction,
- les marchés, à l'exception des actes d'engagement,
- les groupements de commandes,
- la présidence de la Commission Interne de Choix pour les marchés de sa direction,
- les bons de commande,
- les factures, attestations de service fait,
- les conventions,
- les courriers adressés aux fournisseurs.

ARTICLE 21 :

40 avenue Charles de Gaulle 79021 NIORT CEDEX
Secrétariat de Direction : ☎ 05.49.78.20.30- Fax : 05.49.78.20.33

Une délégation de signature est accordée, en l'absence de M. Florian VINCLAIR, à Mme Stéphanie BARRERE, Attachée d'Administration Hospitalière affectée à la Direction des Achats et de la Logistique, et Mme Laurence BOURGUIGNON, faisant-fonction d'Attachée d'Administration Hospitalière affectée à la Direction des Achats et de la Logistique, pour tous les documents concernant :

- les marchés (à l'exception des actes d'engagement),
- la présidence de la Commission Interne de Choix pour les marchés de cette Direction,
- les factures, attestations de services faits,
- les courriers adressés aux fournisseurs,
- les conventions,
- les bons de commandes.

ARTICLE 22 :

Délégation permanente de signature est accordée à Mme Véra JEAN, Adjoint des Cadres Hospitaliers affectée à la Direction des Achats et de la Logistique, Mme Géraldine CHAUVIN et Mme Lucie ROUSSELIERE, faisant-fonctions d'Adjoints des Cadres Hospitaliers affectées à la Direction des Achats et de la Logistique, pour signer tous les courriers relatifs au fonctionnement de leur secteur respectif et notamment les procédures de consultation, les achats et les litiges.

ARTICLE 23 :

Conformément à la réglementation, les pharmaciens de l'établissement reçoivent délégation de signature pour l'engagement des dépenses de médicaments et de produits stériles à usage unique. Ils sont comptables matières.

ARTICLE 24 :

Conformément à la réglementation, les praticiens du laboratoire de l'établissement reçoivent délégation de signature pour l'engagement des dépenses concernant les produits utilisés par le laboratoire. Ils sont comptables matières.

F. VINCLAIR

V. JEAN

Fait à NIORT, le 1er avril 2016
(en trois exemplaires originaux)

Le Directeur :
B. FAULCONNIER

S. BARRERE

G. CHAUVIN

L. BOURGUIGNON

L. ROUSSELIERE